

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 291

présenté par

Mme Moutchou, M. Batut, M. Albertini, M. Vojetta, M. Vignal, Mme Félicie Gérard, M. Fait,
M. Pradal, Mme Liliana Tanguy, Mme Kochert, M. Daubié, M. Laronneur, M. Jolivet,
M. Parakian, Mme Decodts, Mme Violland, Mme Dubré-Chirat, M. Guillemard, M. Patrier-Leitus,
M. Perrot, Mme Piron, M. Vuibert, Mme Le Grip, Mme Magnier, M. Ghomi, M. Haury,
M. Pellerin, M. Favennec-Bécot , M. Sitzenstuhl, M. Cubertafon, M. Bordat, M. Thiébaut et
Mme Spillebout

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 AA, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.